

Pour les besoins du présent document, il est entendu que le masculin comprend le féminin.

Élections 2021 à l'ACSP Appel de candidatures¹

DATE LIMITÉE: 28 FÉVRIER 2021

Comité des candidatures 2020-2021

Joanna Everitt (présidente de l'ACSP/présidente du comité sans droit de vote - University of New Brunswick)

Don Desserud (ancien membre du CA, University of Prince Edward Island)

Reeta Tremblay (ancienne présidente de l'ACSP, University of Victoria)

Cher membre,

Le comité des candidatures vous invite à proposer des candidats pour les postes suivants au sein du conseil d'administration :

- **cinq (5) conseillers** à élire pour un mandat de trois ans (2021-2024)

[Énoncé des responsabilités des membres du conseil d'administration de l'ACSP](#) (pdf). Veuillez lire attentivement ce document. Les critères d'admissibilité figurent à la section II.

Chaque mise en candidature requiert la signature d'un proposeur et d'un appuyeur et doit être accompagnée de l'information mentionnée dans la section d) ci-dessous.

En vertu de la loi, ce sont les membres de l'ACSP qui **élisent** les membres du conseil d'administration. Une fois élus, ces membres du conseil d'administration **nomment** le bureau de direction de l'Association (vice-président, président, président sortant et secrétaire-trésorier). En vue de conserver dans la mesure du possible les anciennes pratiques de l'Association tout en respectant les contraintes imposées par la loi, nous invitons :

- les membres qui souhaitent proposer des candidats pour le poste de vice-président (avec une possible nomination à la présidence l'année suivante et au poste de président sortant l'année d'après) à signaler leur intérêt sur le formulaire de mise en candidature;
- les candidats qui s'intéressent au poste de vice-président (avec une possible nomination à la présidence l'année suivante et au poste de président sortant l'année d'après) à signaler leur intérêt dans la notice biographique de 250 mots.

Toutes les personnes qui participent au processus de mise en candidature doivent être des membres individuels en règle de l'Association.

¹ En vertu de la [Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif](#) et du [Règlement administratif n° 1 de l'ACSP](#).

Pour soumettre une candidature...

- a) Veuillez ouvrir une session dans MonAcsp au cpsa-acsp.ca
- b) Veuillez cliquer sur « Appel de candidatures 2021 », puis sur « Proposeur » ou « Appuyeur » et suivez les directives fournies.
- c) Une fois la mise en candidature terminée, le secrétariat de l'Acsp vérifiera si le proposeur, l'appuyeur et le candidat sont des membres individuels en règle de l'Association.
- d) Une fois la vérification terminée, le candidat sera avisé et tenu de fournir par courriel ce qui suit :
 - une déclaration d'acceptation de sa mise en candidature et une attestation confirmant qu'il a lu et compris l' [Énoncé des responsabilités des membres du conseil d'administration de l'ACSP](#) (pdf);
 - une notice **biographique de 250 mots** (au maximum) devant inclure
 - o **les raisons qui l'incitent à accepter de briguer les suffrages pour un poste au sein du conseil d'administration de l'ACSP**
 - o toute nomination ou activité récente au sein de l'ACSP
 - o les postes qu'occupe actuellement le candidat dans le monde universitaire et ailleurs
 - **une photo** (photo/portrait standard) et un document attestant qu'il consent à la publication de cette photo sur le site Web de l'Association;
 - **poignée Twitter.**

Veuillez faire parvenir cette information au [secrétariat de l'Acsp](#).